

Evaluation des incidences

N° contrat : 2014097

**PROJET D'AMENAGEMENT SUR LA COMMUNE DE
FREJUS (83)**


EVALUATION DES INCIDENCES AU REGARD DES
OBJECTIFS DE CONSERVATION DES HABITATS ET
DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE
NATURA 2000 :

FR9301627 - Embouchure de l'Argens

Avril 2014

collection des études

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

RESUME		
LIBELLE DE LA MISSION	<p><i>Projet d'aménagement sur la commune de Fréjus (83) Evaluation des incidences au regard des objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 :</i></p> <p>FR9301627 - Embouchure de l'Argens</p>	
MAITRE D'OUVRAGE	<p>Joseph Costamagna Quartier de la Tuillière 83480 Puget-sur-Argens Tel : 04 90 44 00 73</p> <p>Laurent Magdelein l.magdelein@orange.fr</p>	
CHEF DE PROJET REDACTEUR	<p>BIOTOPE - Agence PACA 55 rue de la République 83340 Le Luc en Provence Tel : 04 94 50 29 18 - Fax : 04 94 60 71 96 e-mail : agencepaca@biotope.fr Site Internet : www.biotope.fr Contact : Solenne LE JEUNE</p>	
CONTROLE QUALITE DE L'ETUDE	<p>BIOTOPE - Agence PACA Contact : Céline MENARD</p>	
DATE DE RENDU	Avril 2014	



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **Joseph Costamagna SA**

Commune et département : **Fréjus (83)**

Adresse : **240 chemin des Vernèdes / Le Colombier**

Téléphone : **04 94 19 88 22** Fax : **04 94 45 59 83**

Email : **l.magdelein@orange.fr**

Nom du projet : **Colombier**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

Le projet se situe sur la commune de Fréjus (83) à proximité du site Natura 2000 - FR9301627 - Embouchure de l'Argens

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Bâtiments, parking

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

- Cf. **Carte 1** : Localisation de la zone de d'étude
- Cf. **Carte 2** : Zonages Natura 2000

Le projet est situé : **nord de l'agglomération de Fréjus en continuité avec l'urbanisation existante (lotissements, ZAC, campings...)**

Nom de la commune : **Fréjus** N° Département : **Var (83)**

Lieu-dit : **Entre «la Palud » et « le Colombier », en bordure de la route D4**

En site(s) Natura 2000 **Non**

n° de site(s) : ...

n° de site(s) : ...



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A **750 mètres** du site n° de site : **FR9301627 - Embouchure de l'Argens**

c. Etendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) :

- Emprises en phase chantier :

L'emprise en phase chantier sera comprise dans la parcelle, soit 8 hectares.

L'accès au chantier se fera par les routes déjà existantes (route D4, chemin des Vernèdes) et ne nécessitera pas de création de voiries hors parcelle.

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue :

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) :



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input checked="" type="checkbox"/> > à 100 000 € |

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles : **déversement accidentel possible de substances polluantes, inhérent à tout chantier**
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

- Cf. Carte 2 : Zonages Natura 2000
- Cf. Carte 3 : Zonages d'inventaires ZNIEFF

L'aire d'étude se situe à proximité de :

- deux ZNIEFF terrestre de type 1 (3km et 4,8km) ;
- six ZNIEFF terrestre de type 2 (1km, 2.2km et 2.6km, 2.6km, 3.6km et 3.7km).

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle : **Dans la partie nord de la zone d'étude.**
- Autre (préciser l'usage) : **Implantation de pylones.**

Commentaires : **La zone d'étude est majoritairement concernée par des milieux remaniés (urbanisation, zone rudérale, talus, friches,...). Les milieux naturels souvent sont relictuels.**



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

- **Cf. Carte 4 : Cartographie simplifiée des habitats naturels**
- **Cf. Annexe 1 : Illustrations de l'aire d'étude**

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Le tableau ci-dessous recense les habitats naturels et les espèces animales à l'origine de la désignation de la FR9301627 - Embouchure de l'Argens.

GROUPE	Nom de l'habitat ou de l'espèce	Cocher si présent : x ou potentiel : (x)	Autres informations (statut de l'espèce, écologie générale de l'espèce, habitats d'espèce, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, données connues sur le site Natura 2000...)
Habitats naturels	1110 - Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	-	Absents sur l'aire d'étude
	1130 - Estuaires	-	
	1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	-	
	1150 - Lagunes côtières *	-	
	1160 - Grandes criques et baies peu profondes	-	
	1210 - Végétation annuelle des laissés de mer	-	
	1310 - Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	-	
	1410 - Prés-salés méditerranéens (Juncetalia maritimi)	-	
	1420 - Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (Sarcocornietea fruticosi)	-	
	2110 - Dunes mobiles embryonnaires	-	
	2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)	-	
	2130 - Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) *	-	
	2210 - Dunes fixées du littoral du Crucianellion maritimae	-	

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

GROUPES	Nom de l'habitat ou de l'espèce	Cocher si présent : x ou potentiel : (x)	Autres informations (statut de l'espèce, écologie générale de l'espèce, habitats d'espèce, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, données connues sur le site Natura 2000...)
	3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	-	
	3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	-	
	91B0 - Frênaies thermophiles à Fraxinus angustifolia	-	
	92A0 - Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	-	
	92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae)	-	
	9330 - Forêts à Quercus suber	-	
	9340 - Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	-	
	9540 - Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	-	
Mammifères	Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	-	<p>Espèce cavernicole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gîte d'hibernation : principalement des cavités naturelles - gîte de reproduction : préférentiellement bâtiments agricoles et toitures d'églises ou de châteaux <p>2 gîtes connus sur la commune de Fréjus (mine d'Auriasque et mine de l'Avellan) → Absence de gîtes favorables sur la zone d'étude</p> <p>Terrain de chasse : milieux semi-ouverts formés de boisements de feuillus (30 à 40%) → ce type de boisement est absent de la zone d'étude</p>
	Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	-	<p>Espèce caractéristique des milieux en mosaïques, milieux semi-ouverts, forêts de feuillus</p> <p>Occupe préférentiellement les cavités souterraines chaudes et les bâtiments</p>

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

GROUPES	Nom de l'habitat ou de l'espèce	Cocher si présent : x ou potentiel : (x)	Autres informations (statut de l'espèce, écologie générale de l'espèce, habitats d'espèce, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, données connues sur le site Natura 2000...)
			abandonnés Aucune observation au niveau de l'embouchure de l'Argens → Absence de gîtes favorables sur la zone d'étude
	Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	-	Espèce plutôt inféodée aux zones forestières avec une préférence, en méditerranée, pour les ripisylves Une petite population de Murin à oreilles échancrées semble exploiter les zones humides du site Natura 2000 → Les milieux paraissent peu attractifs pour l'espèce
	Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	-	L'espèce occupe généralement des cavités souterraines surtout en période de reproduction Aucune observation au niveau de l'embouchure de l'Argens → Les milieux paraissent peu attractifs pour l'espèce
	Murin de Capaccini <i>Myotis capaccinii</i>		Le gîte du Murin de Capaccini est généralement cavernicole (grottes, anciennes mines, etc.), situé à proximité d'une surface d'eau libre. Espèce qui exploite presque exclusivement les milieux aquatiques → Les milieux paraissent peu attractifs pour l'espèce
	Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	(X) en chasse	Espèce strictement cavernicole 1 gîte connu sur la commune de Fréjus (Mines de Boson dans la vallée du cours d'eau Le Reyran). → Absence de gîtes favorables sur la zone d'étude zones de chasse : espaces boisés ou semi-boisés et des zones humides ainsi que les espaces anthropisés éclairés qui piègent les insectes → les milieux présents sur la zone d'étude peuvent potentiellement être fréquentés en transit ou en terrain de chasse
Reptiles	Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i>	-	Absence de milieux aquatiques → Absente de la zone d'étude

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

GROUPES	Nom de l'habitat ou de l'espèce	Cocher si présent : x ou potentiel : (x)	Autres informations (statut de l'espèce, écologie générale de l'espèce, habitats d'espèce, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, données connues sur le site Natura 2000...)
Poissons	Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i>	-	Absence de milieux aquatiques → Absente de la zone d'étude
	Alose feinte <i>Alosa fallax</i>	-	
	Barbeau méridional <i>Barbus meridionalis</i>	-	
Insectes	Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>	(X)	Espèce vieux arbres généralement sénescents Les habitats de la zone d'étude sont de qualité insuffisante.
	Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i>	-	Espèce liée plutôt aux milieux herbeux sur substrat préférentiellement calcaire → Absente de la zone d'étude
	Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	-	Absence de milieux aquatiques → Absente de la zone d'étude

Le diagnostic écologique du DOCOB du site Natura 2000 a été consulté et a permis de recueillir des données relatives aux espèces ayant justifié la désignation du site.
A noter que les invertébrés n'ont pas fait l'objet d'expertises spécifiques lors de l'élaboration du DOCOB.

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Introduction préalable :

Ce formulaire d'évaluation a pour finalité d'évaluer les interactions du projet avec les habitats et les espèces ayant permis la désignation des sites Natura 2000, c'est-à-dire le site Natura 2000 FR9301627 - Embouchure de l'Argens.

Les incidences sont évaluées durant la phase travaux et la phase de fonctionnement du projet d'aménagement.

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été recensé au sein de la zone d'étude.

Au regard du contexte périurbain de la zone d'étude, les milieux paraissent peu attractifs à la faune locale. Deux espèces animales ayant participé à la désignation du site Natura 2000 seraient potentielles :

- Le Minioptère de Schreibers pourrait utiliser occasionnellement la mosaïque de milieux ouverts et semi-boisés comme terrain de chasse ;
- Le Grand Capricorne : compte tenu de la présence d'un arbre mort sur pied au centre de la zone d'étude (photo ci-contre). Cette **potentialité** de présence reste **très faible** puisque aucune trace de loges n'a été repérée sur le tronc. En outre, la distance avec le site Natura 2000 est trop élevée (750m) pour supposer une interaction pour cette espèce entre le site Natura 2000 et la zone d'étude.



- **Compte tenu de l'absence d'habitats naturels justifiant la désignation du site Natura 2000, aucune incidence notable n'est à noter sur l'état de conservation du site Natura 2000.**
- **Les faibles potentialités de présence de certaines espèces à l'origine de la désignation du site Natura 2000, voire l'absence avérée pour d'autres sur la zone d'étude permettent de conclure à l'absence d'incidence notable sur l'état de conservation du site Natura 2000.**

- **En conclusion, l'incidence de l'implantation du projet d'aménagement sur les objectifs de conservation des habitats naturels et les espèces le site Natura 2000 FR9301627 « Embouchure de l'Argens » est non notable.**

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

- Réduction potentielle de terrain de chasse exploité occasionnellement par certaines espèces de chiroptères

Le projet n'aura pas d'incidence significative sur les espèces ayant justifié la désignation du site.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

- Risque de dérangement des espèces à l'origine de la désignation du site Natura 2000 **très faible voire nul.**

Le projet n'aura pas d'incidence significative sur les espèces ayant justifiées la désignation du site.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- *Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- *Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

- Absence d'habitats naturels d'intérêt communautaire ;
- Les habitats recherchés par les espèces ayant permis la désignation du site Natura 2000 sont absents de la zone d'étude ;



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

- L'aire d'étude est située à 750m du site Natura 2000 donc les interactions entre la zone d'étude et le site Natura 2000 paraissent réduites ;
- Le contexte déjà anthropisé et urbanisé rend les milieux peu attractifs aux espèces d'intérêt communautaire.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l'« **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- **Information cartographique CARMEN** :

Sur le site internet de la DREAL :
http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :
www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site** :

Sur le site internet de l'INPN :
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- **Après de l'animateur du site** :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- **Après de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné** :

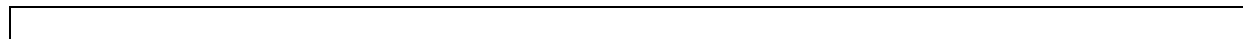
Voir la liste des DDT dans l'« Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

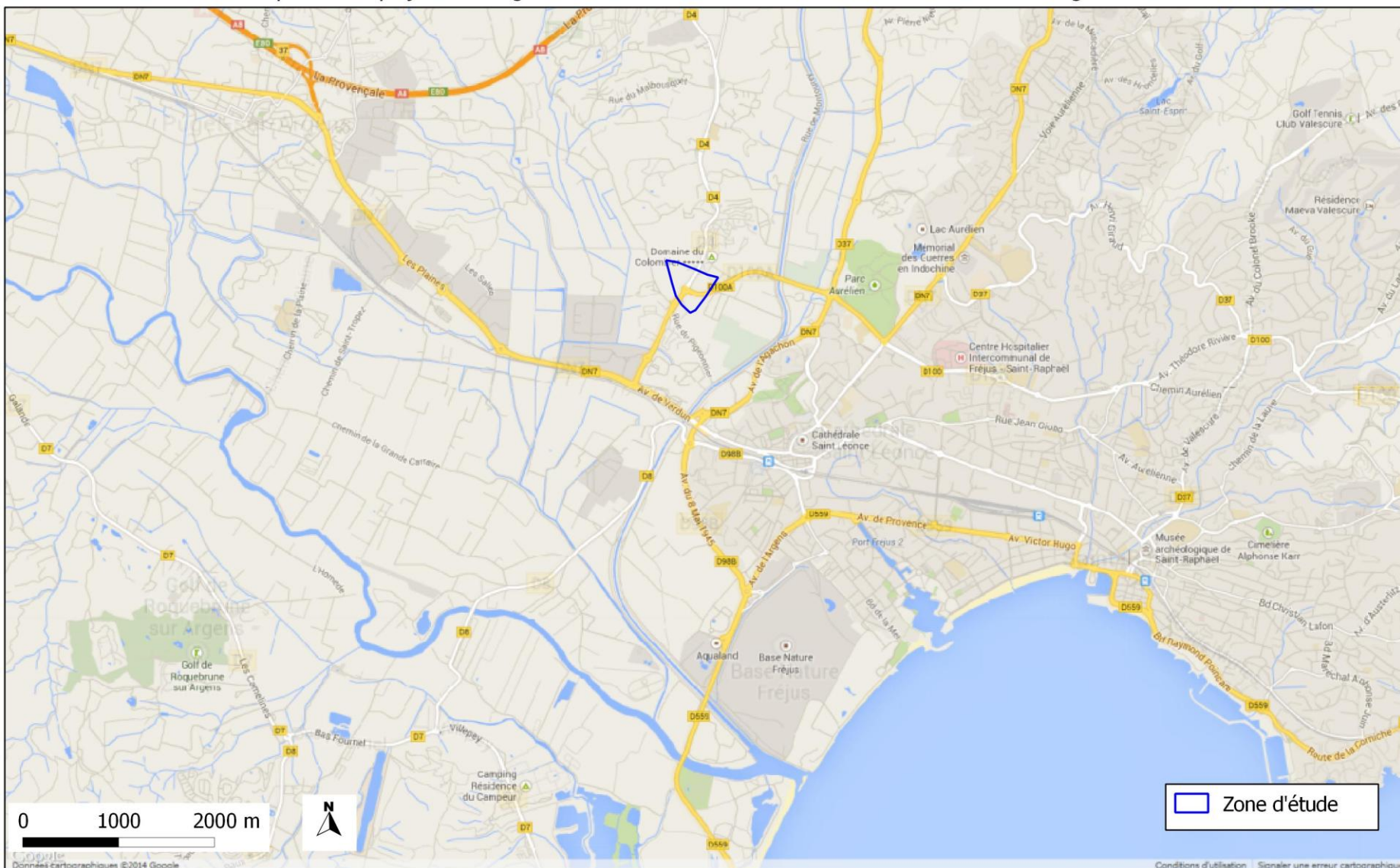


Carte 1: Localisation de la zone d'étude



Localisation de la zone d'étude

Evaluation d'incidences simplifiée d'un projet d'aménagement sur le site Natura 2000 FR9301627 Embouchure de l'Argens

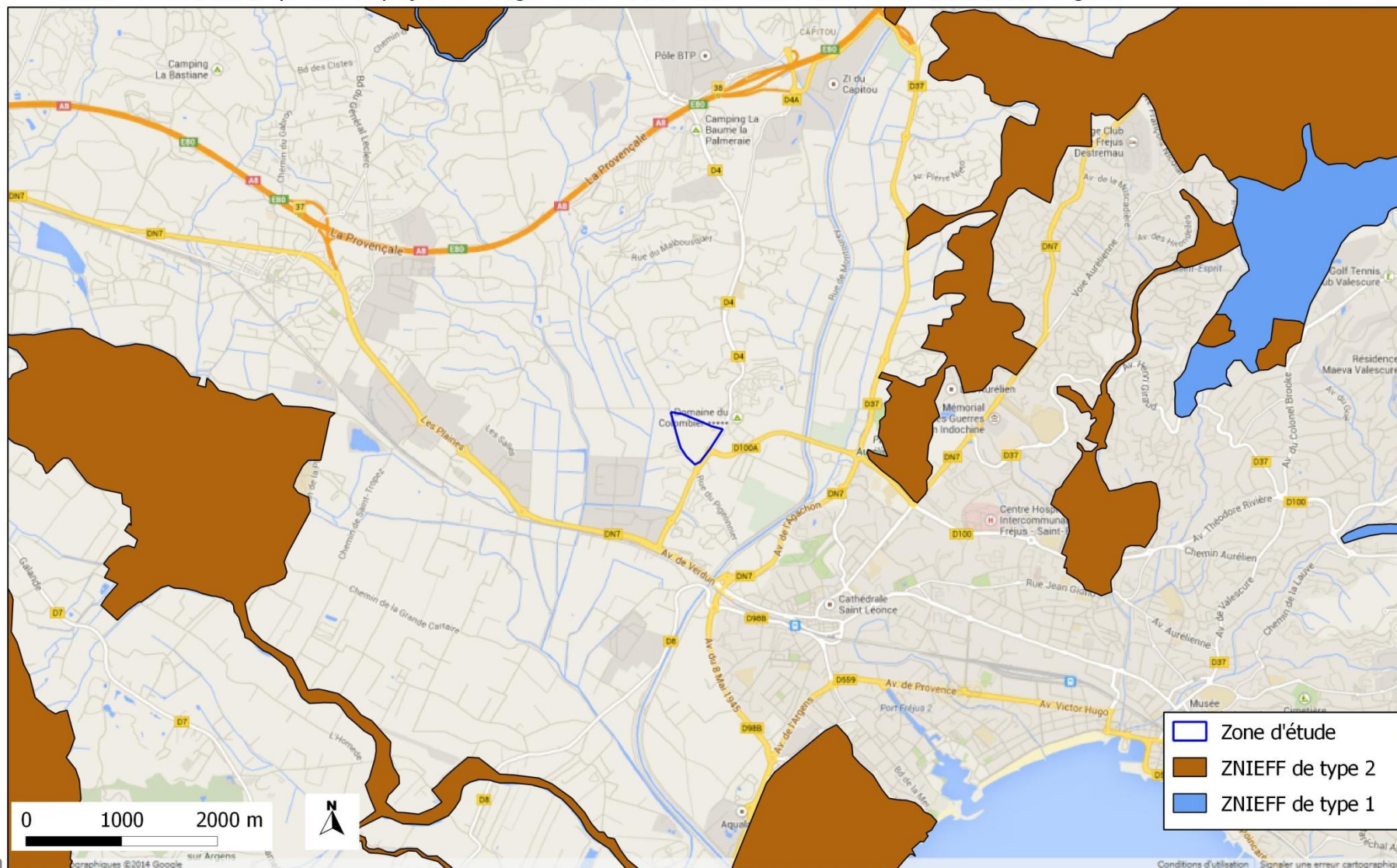


Carte 3 : Zonages d'inventaires ZNIEFF



Zonages d'inventaires ZNIEFF

Evaluation d'incidences simplifiée d'un projet d'aménagement sur le site Natura 2000 FR9301627 Embouchure de l'Argens



Carte 4 : Cartographie simplifiée des habitats naturels



Habitats naturels et semi-naturels et flore patrimoniale

Evaluation d'incidences simplifiée d'un projet d'aménagement sur le site Natura 2000 FR9301627 Embouchure de l'Argens

